



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES
DES ARRONDISSEMENTS DE COLMAR-RIBEAUVILLE ET DE THANN-
GUEBWILLER**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme MEHLEN-VETTER.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. Michel HABIG donne procuration à M. Eric STRAUMANN, Président du Conseil Départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 3113-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'obligation de saisine du Conseil départemental par le représentant de l'Etat dans la région pour avis sur tout projet de modification des limites territoriales des arrondissements,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires du 23 septembre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte des propositions du Préfet du Haut-Rhin quant à l'évolution de la carte des arrondissements dans le Haut-Rhin et donne un avis favorable au projet de modification des limites territoriales des arrondissements de COLMAR-RIBEAUVILLE et de THANN-GUEBWILLER, dont les cartes qui illustrent la situation actuelle et celle issue des modifications envisagées sont jointes en annexe à la présente délibération.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité